



Les travaux en forêt peuvent être à l'origine de nombreux accidents parfois très graves : écrasements, fractures, sectionnements d'un doigt ou d'un membre, hémorragies, lésions oculaires, traumatismes crâniens, atteintes auditives, lombalgies, allergies...

Ces interventions nécessitent donc la plus grande attention tant au niveau de leur préparation que de leur mise en œuvre.



## Législation applicable

—Code du travail, quatrième partie livres I à V

—Décret n° 85-603 modifié

—Décret n° 2010-1603

—Arrêté du 31 mars 2011

### Pour aller plus loin :

—Fiche technique E01 « les protections individuelles contre le bruit »

—Fiche technique E09 « les tenues spécifiques pour le personnel des espaces verts »

—Fiche technique S01 « la trousse de secours »

—Fiche technique S03 « soigner une plaie »



## L'organisation de chantier

Une évaluation des risques a priori doit être menée afin de déterminer au mieux l'organisation du chantier. A ce titre le donneur d'ordre consigne sur une fiche de chantier les informations spécifiques nécessaires aux intervenants pour assurer leur sécurité.

La **fiche de chantier** contient les rubriques suivantes (définies par arrêté) :

- **Localisation** : nom du propriétaire, nom du donneur d'ordre, commune, département, lieudit, référence de la (des) parcelle(s) forestière(s) ou de la (des) parcelle(s) cadastrale(s).

- **Facteurs de risques concernant** :

- **Les caractéristiques du terrain** : déclivités, précipices, failles, barres rocheuses, zones humides, plans d'eau, cours d'eau, sources...

- **Les ouvrages** : ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution, lignes électriques aériennes ou enterrées, conduites d'eau, pièces d'eau, fossés d'irrigation, gazoducs, oléoducs, conduites forcées, voies de circulation, voies accessibles aux véhicules à moteur, chemins balisés, pistes et installations liées à la pratique du ski, voies ferrées, ouvrages, bâtiments, puits et ouvrages divers, carrières, vestiges miniers ou militaires, restes de conflits armés, chasses, zones piégées...

- **État sanitaire du peuplement** : chablis massifs, proportion d'arbres morts ou dépérissant, arbres atteints d'affections susceptibles de présenter un danger pour les travailleurs...

- **Risques biologiques** : borréliose de lyme, hantavirose, encéphalite à tiques, leptospirose, échinococcose, rage, affections provoquées par les chenilles processionnaires, par les piqûres de frelons et autres hyménoptères...

- **Secours** : accès au chantier (indications permettant de guider les secours extérieurs), point de rencontre pour sauvetage terrestre (si pertinent), couverture téléphonique.

## Le travail isolé

Les chantiers doivent être organisés de manière à éviter le travail isolé.

Toutefois lorsqu'il ne peut pas être évité, l'employeur met en place un dispositif d'alerte en cas d'accident, permettant d'avertir dans les plus brefs délais les services susceptibles de dispenser les premiers secours.

En cas d'impossibilité, l'employeur met en place une procédure permettant d'établir des contacts à intervalles réguliers avec le travailleur isolé.

## L'organisation des secours

En cas d'accident, l'alerte doit pouvoir être donnée dans les plus brefs délais, et les premiers secours dispensés immédiatement. Pour ce faire, une trousse à pharmacie de premiers soins, adaptée aux risques, doit être disponible sur le chantier et/ou dans les véhicules. Les agents qui utilisent une scie à chaîne doivent notamment avoir à leur portée du matériel leur permettant d'arrêter ou de limiter un saignement abondant et doivent être informés de son utilisation.

Sur le chantier, un agent au minimum doit être formé aux premiers secours (SST, PSC1) ; ce chiffre est porté à deux lorsqu'il y a 5 personnes ou plus sur le chantier. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, le nombre minimal de secouriste est de deux dès que deux personnes ou plus interviennent sur le chantier.

Les voies d'accès au chantier doivent être laissées libres de tout encombrement.



## Prévention des risques liés aux activités

Le tableau ci-après reprend les différents éléments (équipement, matériels, organisation, formation) à mettre en œuvre afin de prévenir les principaux risques présents lors des travaux en forêt.

Élément	Risque	Recommandation
Protection auditive <i>fiche technique E01</i>	Nuisances sonores	Bien choisir les équipements en fonction des niveaux de bruit, les porter pendant toute la durée de l'exposition
Visière <i>fiche technique E03</i>	Projections	La visière doit protéger des projections de copeaux, branches... mais aussi des rebonds éventuels de la tronçonneuse.
Casque de sécurité <i>fiche technique E08</i>	Chutes de branches ou d'objet	Veiller au remplacement régulier du casque et à son stockage dans de bonnes conditions
Tenue : veste, pantalon, gants et bottes <i>fiche technique E09</i>	Coupures Biologique Chute de tout ou partie d'un arbre	Les vestes, pantalons et bottes doivent avoir des propriétés anti-coupures (logo scie à chaîne). Les vêtements doivent être couvrant afin d'éviter les morsures de tiques et piqûres d'insecte. Les vêtements doivent être sur tout ou partie de couleur afin d'être facilement vus.
Entretien des outils et engins (affûtage, maintenance)	Coupures Projection	Procéder très régulièrement à l'affûtage des couteaux, lames, chaînes ; contrôler le fonctionnement des dispositifs de sécurité (arrêt d'urgence, carters de protection) ; réaliser une maintenance préventive sur les équipements.
Équipements conçus ou équipés afin de réduire les vibrations	Vibrations transmises au corps et aux membres supérieurs	Veiller lors de l'achat de matériels aux performances des équipements concernant les vibrations (siège tracteur, amortisseurs antivibratoires sur les machines).
Extincteur	Incendie	Avoir un extincteur sur le chantier et dans les véhicules.
Définir et respecter le périmètre de sécurité	Chute de tout ou partie d'un arbre	Pour l'élagage, le périmètre de sécurité est délimité autour de l'arbre à élaguer de manière à éviter qu'une personne soit mise en danger par la chute d'une partie de l'arbre ou par la chute d'un objet. Pour l'abattage (à l'aide d'outils ou de machines à main), le périmètre est délimité autour de l'arbre à abattre par une distance égale au minimum à deux fois la hauteur de l'arbre.
Organiser le travail de manière à limiter les manutentions	Manutentions	Prévoir les zones de stockage, utiliser des outils d'aide à la manutention, des rampes de chargement...
Alterner les tâches	Vibrations, Postures, Bruit	Organiser le travail de manière à créer une alternance des tâches.
Une bonne hygiène	Biologique	Se laver les mains avant les pauses et les repas pour éviter toute contamination. Désinfecter systématiquement toute plaie. Vérifier l'absence de tique sur le corps.
Formation à l'utilisation des différents équipements		Transmettre aux agents les bonnes pratiques concernant l'utilisation de chaque équipement.
Autorisation de conduite et permis de conduire <i>fiches techniques R03 et R19</i>	Conduite d'engin Routier	Vérifier la validité et l'adéquation des permis de conduire et délivrer pour les engins concernés les autorisations de conduite nécessaires.
Formation PRAP : Prévention des Risques liés aux Activités Physiques	Postures Manutention	Ces formations ont pour but d'apporter les bonnes pratiques en matière de postures et de port de charge.
Conditionnement et transport des carburants et huiles	Chimiques	Les bidons doivent être étiquetés correctement ; les carburants doivent être transportés dans des jerricans de sécurité.